

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Approbation d'un
protocole d'accord avec
la société SUEZ Nord-Est
pour l'implantation d'une
centrale photovoltaïque**

Délibération n° 18/2025
DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Monsieur Denis DOYEN, Madame Sandrine DOUCOURE
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Madame
Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur
Daniel BALTAZARD

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Frédéric MAURICE (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE), Monsieur Gérard ANDRE (a donné pouvoir à Madame Christiane BILLON).

Etait absente : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désigné comme secrétaire de séance.

Considérant que la société SUEZ RV Nord Est envisage de réaliser une centrale
photovoltaïque sur l'ensemble du site ayant accueilli des déchets,
Considérant que la parcelle cadastrée ZD 101 située dans le périmètre du projet appartient
à la commune de Conflans-en-Jarnisy,
Considérant qu'afin de sécuriser le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur
cette parcelle communale la société SUEZ RV Nord Est propose à la commune un
protocole d'accord dans l'attente d'une promesse unilatérale de bail emphytéotique, dont
les modalités techniques et de durée restent à discuter.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le protocole d'accord proposé par la société SUEZ RV Nord Est pour
l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée ZD 101
annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tout document en lien avec le projet.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Cession de deux
immeubles communaux
sis 8 et 10 rue de Verdun**

Délibération n° 19/2025
DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Monsieur Denis DOYEN, Madame Sandrine DOUCOURE
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Madame
Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur
Daniel BALTAZARD
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Frédéric MAURICE (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE), Monsieur Gérard ANDRE (a donné pouvoir à Madame Christiane BILLON).

Etait absente : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société GRD IMMO
représenté par Monsieur Geoffrey SOREL se proposent d'acquérir les immeubles
communaux sis 8 rue de Verdun, cadastré section AC n°520 d'une superficie de 371 m²
et 10 rue de Verdun, cadastré section AC n°549 d'une superficie de 516 m² pour un
montant total de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros).

Vu l'avis du service des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession à la société GRD IMMO représenté par Monsieur Geoffrey SOREL de l'immeuble sis 8 rue de Verdun, cadastré section AC n°520 d'une superficie de 371 m² et celle de l'immeuble 10 rue de Verdun, cadastré section AC n°549 d'une superficie de 516 m² pour un montant total de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros).
- de charger l'étude de Maître LAMBRE de Jarny de rédiger l'acte de vente, les frais notariaux étant à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Madame Christiane BILLON à signer l'acte de vente aux charges et conditions jugées convenables.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

**Cession d'un immeuble
communal sis 28 avenue
du Général de Gaulle**

Délibération n° 20/2025

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Monsieur Denis DOYEN, Madame Sandrine DOUCOURE
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Madame
Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur
Daniel BALTAZARD
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Frédéric MAURICE (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE), Monsieur Gérard ANDRE (a donné pouvoir à Madame Christiane BILLON).

Etait absente : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Jimmy
ALCONADA, domicilié 8 rue des Mirabelliers à Argancy (57640) se propose d'acquérir
l'immeuble communal sis 28 Avenue du Général de Gaulle, cadastré section AC n°68
d'une superficie de 450 m² pour un montant total de 81 000 € (quatre-vingt-un mille euros).

Vu l'avis du service des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession à Monsieur Jimmy ALCONADA de l'immeuble communal
sis 28 Avenue du Général de Gaulle, cadastré section AC n°68 d'une superficie
de 450 m² pour un montant total de 81 000 € (quatre-vingt-un mille euros).
- de charger l'étude de Maître LAMBRE de Jarny de rédiger l'acte de vente, les frais
notariaux étant à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Madame Christiane BILLON à signer
l'acte de vente

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Cession de deux terrains communaux

Délibération n° 21/2025

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Monsieur Denis DOYEN, Madame Sandrine DOUCOURE
Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur René FORESTAT,
Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric TILLAND, Madame
Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur
Daniel BALTAZARD
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Frédéric MAURICE (a donné pouvoir à Madame Virginie
LACREUSE), Monsieur Gérard ANDRE (a donné pouvoir à Madame Christiane BILLON).

Etait absente : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Arnaud
GRATIOT, Président de la société Confdist (établissement Leclerc) se propose d'acquérir
deux terrains communaux (voirie désaffectée devant le magasin Leclerc située sur le
domaine privé de la commune) cadastré section ZB620 d'une superficie de 823 m² et
section ZB622 d'une superficie de 1761 m² pour un montant total de 25 000 € (vingt-cinq
mille euros).

Vu l'avis du service des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession à Monsieur Arnaud GRATIOT de deux terrains communaux (voirie désaffectée devant le magasin Leclerc située sur le domaine privé de la commune) cadastré section ZB620 d'une superficie de 823 m² et section ZB622 d'une superficie de 1761 m² pour un montant total de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).
- de charger l'étude de Maître LAMBRE de Jarny de rédiger l'acte de vente, les frais notariaux étant à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Madame Christiane BILLON à signer l'acte de vente aux charges et conditions jugées convenables.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Création de postes

Délibération n° 22/2025

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Madame Caroline COLLINET Monsieur Denis DOYEN,
Monsieur Francis SACHER, Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole GOETZ, Monsieur
Denis HANRIOT, Monsieur René FORESTAT, Madame Laurence KARDARCZ,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nathalie JOURDAN,
Monsieur Daniel BALTAZARD

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Gérard ANDRE (pouvoir à Madame Christiane BILLON),
Monsieur Frédéric MAURICE (pouvoir à Madame Virginie LACREUSE).

Etaient absents : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et
de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois
de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade
et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'organisation de 2 sessions de chantiers jeunes, du 15 au 25 juillet 2025 et du
4 au 14 août 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 19 jeunes de 17 ans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de créer 19 emplois saisonniers non permanents d'adjoints techniques non
titulaires, à temps non complet en application de l'article 3 de loi du 26 janvier
1984 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- de décider que la rémunération est calculée sur la base du grade d'adjoint
technique à l'indice brut 367, indice majoré 366, sur le temps de travail suivant :
- 15 heures / semaine pour la période du 15 au 25 juillet 2025,
- 15 heures / semaine pour la période du 4 au 14 août 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 16

Nombre de votants 18

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Création de poste

Délibération n° 23/2025

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Madame Caroline COLLINET Monsieur Denis DOYEN,
Monsieur Francis SACHER, Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole GOETZ, Monsieur
Denis HANRIOT, Monsieur René FORESTAT, Madame Laurence KARDARCZ,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nathalie JOURDAN,
Monsieur Daniel BALTAZARD

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Gérard ANDRE (pouvoir à Madame Christiane BILLON),
Monsieur Frédéric MAURICE (pouvoir à Madame Virginie LACREUSE).

Etaient absents : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations et
obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de
recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique
territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non
complet à raison de 20 heures hebdomadaires soit 20/35^{ème}, à compter du 1^{er}
juillet 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre
d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique
territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien de la salle des fêtes (nettoyage, désinfection) et petits travaux de
maintenance
- Entretien des abords (désherbage, tonte, débroussaillage)
- Accueil, information, orientation et conseils aux occupants des salles
communales
- Participation aux états des lieux entrants et sortants.
- Gestion du planning de réservation des salles
- Ouverture et fermeture des portes du cimetière communal

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 16

Nombre de votants 18

La rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs du personnel communal en ce sens
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-cinq, le 25 juin
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Madame Christine BECKER,
Madame Virginie LACREUSE, Madame Caroline COLLINET Monsieur Denis DOYEN,
Monsieur Francis SACHER, Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole GOETZ, Monsieur
Denis HANRIOT, Monsieur René FORESTAT, Madame Laurence KARDARCZ,
Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur Ali ROUGUI, Madame Nathalie JOURDAN,
Monsieur Daniel BALTAZARD

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Gérard ANDRE (pouvoir à Madame Christiane BILLON),
Monsieur Frédéric MAURICE (pouvoir à Madame Virginie LACREUSE).

Etaient absents : Madame Anne-Gaëlle ACHARD

Madame Sandrine DOUCOURE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la demande du président de la 841^{ème} section des Médailleurs Militaires de
Conflans-Jarny-Briey en date du 04/06/2025 concernant l'octroi d'une subvention
communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer
une subvention d'un montant de 100 euros à la 841^{ème} section des Médailleurs
Militaires de Conflans-Jarny-Briey.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



Subventions

Délibération n° 24/2025

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2025

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents . 16

Nombre de votants 18

